

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 08/04/2024

Membres en exercice : **11**

Présents : Mr LECORNET Jean Marie, Mr CARTON Jean Bernard, Mr DEMERVAL Fernand, Mr SAILLIOT Michel, Mme DEON Christelle, Mr LECTEZ Mickaël, MONCOMBLE Bernard, Mr CHOPIN Hervé, Mr DELIVEYNE Georges,

Représenté (e)(s): **0**

Excusé (e)(s): **0**

Absentes : **2** Mmes WYPYSCZAK Dorothée , MORISS Martine

Secrétaire de la séance : Mr DEMERVAL Fernand

La séance est ouverte à : 19 h 00

1 - ORDRE DU JOUR

- Approbation du précédent procès-verbal
- Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2023
- Approbation de l'affectation des résultats 2023
- Vote du budget primitif 2024
- Vote des subventions pour les associations
- Questions diverses

2 - APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL

Le procès-verbal est accepté par l'ensemble du conseil municipal présent à la séance

3 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION et du COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Chaque conseiller présent reçoit un exemplaire détaillé des comptes de gestion et des comptes administratifs 2023.

Monsieur le Maire donne lecture chapitre par chapitre, ligne par ligne de l'activité budgétaire de la commune pour l'année écoulée

Monsieur le Maire commence par les dépenses de fonctionnement, puis les recettes de fonctionnement, ensuite les dépenses d'investissement et termine par les recettes d'investissement.

Monsieur le Maire termine en donnant le résultat de clôture de l'exercice 2023 qui est positif et s'élève à : 245844,18€

Monsieur le Maire se retire et Monsieur CARTON, premier adjoint, procède au vote.

Les comptes de gestion et administratif 2023 sont entérinés à l'unanimité des voix des conseillers présents

4 - APPROBATION DU COMPTE D'AFFECTION

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de clôture de l'exercice 2023

Budget principal - investissement	- 64234,64€€
Budget principal - fonctionnement	310078,82€
soit un total de	245844,18€

L'affectation du résultat, à l'unanimité des membres du conseil présents, est adopté

5 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Chaque conseiller présent reçoit un exemplaire détaillé du budget primitif 2024

Monsieur le Maire donne lecture chapitre par chapitre, ligne par ligne des allocations budgétaires prévisionnelles pour l'année 2024. Il commence par les dépenses de fonctionnement, puis par les recettes de fonctionnement. Il continue ensuite avec les dépenses d'investissement et termine par les recettes d'investissement. Il argumente les quelques ajustements sur certaines lignes par rapport au primitif de l'année 2023.

Le budget primitif 2024 est adopté à l'unanimité des voix des membres du conseil présents

6 - DELIBERATION - FONGIBILITÉ ASYMÉTRIQUE

Fait suite à la mise en place de la nouvelle nomenclature comptable M 57 et de la modification de la maquette

Pour rappel : la fongibilité asymétrique permet au Maire des mouvements de crédits sans Décision Modificative, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles en fonctionnement et en investissement , à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

A l'unanimité des voix des membres du conseil présent, la possibilité d'utiliser la fongibilité asymétrique est accordée à Monsieur le Maire

7 - VOTE DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS

Après délibération, l'ensemble des membres du conseil municipal présent émet un avis favorable à l'attribution de subventions aux organismes ci-après

- TELETHON	100 €
- RECHERCHE CANCER	200 €
- COOPÉRATIVE SCOLAIRE	200 €
- SOCIÉTÉ CHASSE :	200 €
- DON DU SANG	100 €

8 - DELIBERATION DEMANDE FARDA POUR LA RÉNOVATION DE LA SALLE DES FETES

La société DECOREV a été retenue pour la rénovation de la salle des fêtes (salle et cuisine - peinture et sol) pour un montant global de 23942,28€ TTC (voir PV du 02 avril 2024). Une subvention de 20% hors taxe peut être accordée par le FARDA.

Après délibération, l'ensemble des membres du conseil municipal présent à la séance donne un avis favorable à la demande d'attribution de la subvention du FARDA.

9 - DELIBERATION DEMANDE FARDA POUR LA RUE DU TRANSLOY

Le chemin du Transloy est en mauvais état (environ 1300 m) avec de nombreux nids de poule. La réfection est donc une priorité nécessaire.

La société COLAS a été retenue pour la réalisation des travaux pour un montant global de 23038€TTC (cf PV du 02 avril 2024)

Après délibération, l'ensemble des membres du conseil municipal présent à la séance donne un avis favorable à la demande d'attribution de la subvention du FARDA.

10 - DELIBERATION POUR LES TRAVAUX DU CIMETIÈRE

Finalisation de la reprise des monuments à l'état d'abandon (voir les PV antérieurs). La deuxième tranche concerne 39 reprises.

La société « maison des obsèques a été retenue pour la réalisation des travaux pour un montant global de 32136€ TTC (cf PV du 02 avril 2024)

Après délibération, l'ensemble des membres du conseil municipal présent à la séance confirme la proposition retenue lors de la séance du 02 avril 2024.

10 - QUESTIONS DIVERSES

NÉANT

FIN DE LA SEANCE : 20 h 30